

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2025

---

PLUSIEURS MESURES DE JUSTICE POUR LIMITER LES FRAIS BANCAIRES - (N° 1345)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CF23

présenté par  
M. Monnet, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« cas prévus »

les mots :

« dans le cas prévu ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel